



Apollon

## RÉGLEMENTATION

L'accès à la réserve est toléré, les groupes doivent retenir leur visite accompagnée auprès du Conservateur.

### SONT INTERDITS :

- la cueillette de fleurs,
- l'accès des chiens même tenus en laisse,
- le camping et les feux,
- les dépôts d'ordures,
- l'introduction ou la destruction de végétaux et d'animaux,
- le dérangement des animaux,
- la circulation des véhicules motorisés,
- le survol à une altitude inférieure à trois cents mètres,
- l'utilisation d'instruments sonores, de drones,
- le vélo tout-terrain.

### SONT RÉGLEMENTÉES :

- la chasse, la pêche,
- l'escalade.

Les activités agro-sylvo-pastorales traditionnelles sont maintenues dans la réserve.

## Activités de la Réserve

La Maison d'accueil de la réserve se veut être un lieu où les objectifs sont principalement l'éducation et l'information des visiteurs. Des expositions ainsi que des projections de films présentent différents thèmes de la protection de la vallée. Elles peuvent être complétées par des visites libres ou accompagnées sur le terrain.

## Accès

- De Clermont-Ferrand : prendre la R.N. 89 jusqu'au Col de la Ventouse, prendre la direction de Murol (D. 5) puis rejoindre la vallée par Murol et Chambon-sur-Lac.
- Du sud des Monts Dore, rejoindre Besse puis prendre la D. 36.
- Du Mont-Dore (gare SNCF), prendre la D. 36 par le Col de la Croix Saint-Robert.

## RENSEIGNEMENTS

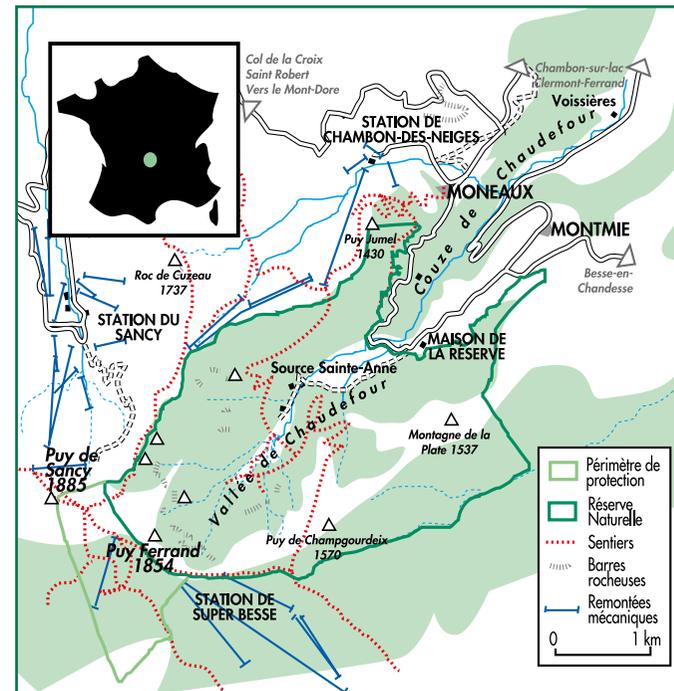
Maison de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour

63790 CHAMBON-SUR-LAC

Tél. : 04 73 88 68 80

Email : [contact@reservechaudefour.fr](mailto:contact@reservechaudefour.fr)

## PLAN DE SITUATION



## Réserve Naturelle VALLEE DE CHAUDEFOUR



Maquette : Studio Préférences - Imprimé en France sur papier recyclé. Édition 2021. Photo de couverture : La Dent de la Rancime. Crédits photos : Ph. Loudin et E. Vallée RNN de la vallée de Chaudefour



GESTIONNAIRE PRINCIPAL :  
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

GESTIONNAIRE ASSOCIÉ :  
Office National des forêts



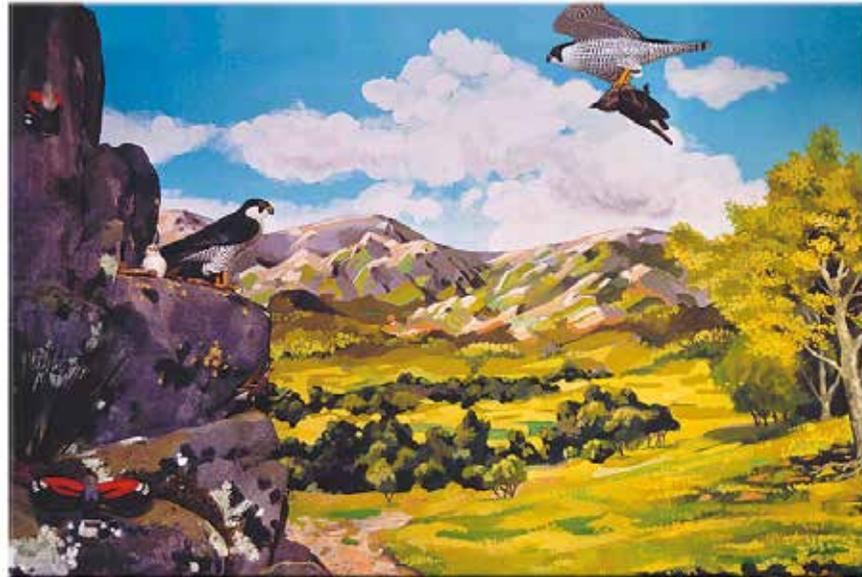
# SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le cirque glaciaire de la vallée de Chaudefour constitue l'une des plus belles vallées en auge d'Auvergne. Il est situé dans le nord du massif des Monts Dore, à une cinquantaine de kilomètres au sudouest de Clermont-Ferrand. Cet imposant et prestigieux décor résulte d'une intense activité volcanique suivie de plusieurs périodes de glaciations.

L'action de l'altitude (1 150 - 1 854 m), conjuguée à la pente des versants et leur exposition, ainsi qu'au maintien des pratiques agro-pastorales, a créé une grande diversité de milieux composant un site de grand intérêt écologique.

## LE MILIEU NATUREL La géologie

Le massif volcanique des Monts Dore repose sur un socle granitique effondré voici quelque 2,5 millions d'années. Autour de ce gigantesque « bassin d'effondrement » (caldeira) de forme quasi-circulaire se sont accumulés des produits de projection : les premiers furent des cendres volcaniques (cinérites) interstratifiées ultérieurement dans des coulées trachyandésitiques pour constituer un stratovolcan. Puis des glaciers démantelèrent ce vaste édifice y creusant la vallée de Chaudefour.



Faucon pèlerin, exposition à la Maison de la Réserve Naturelle

Son histoire se lit dans ses reliefs : les anciens volcans en dôme composés de trachyandésites forment l'arrondi des buttes. Les falaises correspondent aux rebords des coulées (falaises sous le pic de Cacadoigne et de la cascade de la Biche), tandis que les roches éruptives débarrassées des cendres volcaniques dressent leurs pyramides de lave déchiquetées ou leurs obélisques aigus comme des clochers conférant un aspect sauvage au paysage. Cette vallée est riche de ses sources thermales jaillissantes dont la plus accessible est la fontaine Sainte-Anne à l'eau ferrugineuse, sodique et carbonatée.

## La faune

La diversité des milieux induit une grande richesse faunistique. On peut observer le Mouflon de Corse, le Chamois, le Chevreuil, l'Hermine, le Lièvre et l'Écureuil ainsi que diverses espèces de petits mammifères. Les rochers abritent des oiseaux rares en Auvergne tels que le Faucon pèlerin, l'Hirondelle des rochers, le Merle de roche, le Merle à plastron et le Grand Corbeau.

Parmi les nombreux insectes présents, on peut noter le magnifique Papillon Apollon, sur les pelouses subalpines. Les abords de la Couze de Chaudefour (rivière) accueillent des batraciens dont les Grenouilles rousses et agiles, tandis que sur les tourbières de pente on aperçoit le Lézard vivipare. La Vipère péliade se chauffe sur les versants sud ensoleillés.

## La flore

La situation géographique de la vallée de Chaudefour, son relief, son amplitude altitudinale, sa diversité de milieux naturels ont permis l'installation d'une mosaïque d'associations végétales composée d'un cortège floristique aux origines diverses. Ainsi vous pouvez admirer des plantes atlantiques comme l'Euphorbe d'Irlande, ou méditerranéo-montagnardes tel que le Genêt purgatif, montagnardes (l'Anémone des Alpes), boréoarctiques (Saule herbacé), alpines (Soldanelle des Alpes) et des espèces endémiques (sous-espèces limitées à un certain territoire et adaptées aux variations climatiques en modifiant leur physiologie) telle que la Jasione humble d'Auvergne.



Jasione humble d'Auvergne

## GESTION

- Département : PUY-DE-DOME
- Commune : CHAMBON-SUR-LAC
- Création : 14 mai 1991
- Superficie de la réserve : 820,5 ha (créée le 14 mai 1991)
- Périmètre de protection : 26,2 ha (modifié le 17 décembre 2007)

La gestion de la réserve est placée sous la responsabilité du Préfet du Puy-de-Dôme, assisté d'un comité consultatif réunissant le maire de la commune, des scientifiques, des administrations, des collectivités territoriales, des associations et des usagers divers. Une convention est passée entre l'État et le Parc des Volcans d'Auvergne qui est chargé de la gestion de la réserve. Pour mener à bien cette mission, il s'assure les services d'un Conservateur chargé de faire appliquer la réglementation, d'assurer le suivi scientifique, d'accueillir et d'informer le public. Par convention tripartite, l'Office National des Forêts participe à la gestion de la réserve : notamment pour les travaux d'équipement et d'entretien, la surveillance et l'animation, pour lesquels il affecte un agent technique forestier à temps partiel.